



DISTRICT « ALSACE »



COMMISSION DE DISTRICT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n° 7 / 2022 – 2023

Réunion du : 28 mars 2023 à Entzheim - réunion restreinte -

Présidence de séance : M. BAUMANN Gérard

Présents : MM. Jantet Gérard (Secrétaire CDTIS), Haenel Marc.

Excusés :

Absents :

Assiste : Mme PFEFFER Jessica, Secrétaire DAF CDTIS.

Prochaine réunion CDTIS le mardi 2 mai 2023 à 14H00 au DAF

Le Président ouvre la séance à 14h00

Ordre du jour :

- Ouverture de la séance par le Président.
- Point sur les dossiers FAFA.
- Point sur les dossiers de non-conformités.

Clôture séance : 15h45

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1 Confirmation de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

1.2 Changement de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN PELOUSE NATURELLE

2.1 Classement initial

Proposition de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

CHÂTENOIS : T5 proposé

Complexe Sportif 1 NNI 67 073 02 01

2.2 Changement de niveau de classement

Proposition de changement de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

2.3 Confirmation de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

2.4 Changement de dénomination :

3. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN PELOUSE SYNTHETIQUE

3.1 Classement initial

CHÂTENOIS : T7

Complexe Sportif 2 NNI 67 073 02 02.

3.2 Confirmation de niveau de classement

SCHERWILLER : T4 SYN.

Stade Intercommunal NNI 67 445 01 01.

Test in situ joints.

3.3 Changement de niveau :

KINGERSHEIM : T7 SYN.

Stade de la Plaine de Foot 2 NNI 68 166 01 02.

Plans des vestiaires joints

4.DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS

4.1 Installations équipées d'un terrain en pelouse synthétique ou naturelle

4.2 Installations équipées d'un arrosage intégré

5.INSTALLATIONS FUTSAL

5.1 Reclassement

5.2 Classement initial

ÉCLAIRAGES

1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements fédéraux initiaux

Proposition de classement initial transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

CHÂTENOIS : E6

Complexe Sportif 1 NNI 67 073 02 01 Eclairage Moyen = 183 lux, Uniformité = 0.72 ; Rapport Emini/Maxi = 0.50.

CHÂTENOIS : E6

Complexe Sportif 2 NNI 67 073 02 02 Eclairage Moyen = 181 lux, Uniformité = 0.71 ; Rapport Emini/Maxi = 0.49.

DAUENDORF : E6

Stade Municipal NNI 67 087 01 01 Eclairage Moyen = 209 lux, Uniformité = 0.72 ; Rapport Emini/Maxi = 0.50.

GEISPOLSHEIM : E5 proposé

Stade Municipal NNI 67 152 01 01 Eclairage Moyen = 278 lux, Uniformité = 0.74 ; Rapport Emini/Maxi = 0.54.

GEISPOLSHEIM : E6

Stade Sanson Lejeune NNI 67 152 01 03 Eclairage Moyen = 164 lux, Uniformité = 0.66 ; Rapport Emini/Maxi = 0.44.

HABSHEIM : E6

Stade Municipal 2 NNI 68 118 01 02 Eclairage Moyen = 184 lux, Uniformité = 0.75 ; Rapport Emini/Maxi = 0.54.

MEISTRATZHEIM : E7

Stade de l'Ehn 2 NNI 67 286 01 02 Eclairage Moyen = 98 lux, Uniformité = 0.64 ; Rapport Emini/Maxi = 0.42.

ZIMMERSHEIM : E6

Stade Municipal NNI 68 386 01 01 Eclairage Moyen = 179 lux, Uniformité = 0.74 ; Rapport Emini/Maxi = 0.57.

1.2 Confirmation de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS

HIRTZBACH : E7

Stade Municipal NNI 68 139 01 01 Eclairage Moyen = 133 lux, Uniformité = 0.57 ; Rapport Emini/Maxi = 0.28.

MASEVAUX-NIEDERBRUCK : E6

Stade de la Doller 1 NNI 68 201 01 01 Eclairage Moyen = 141 lux, Uniformité = 0.82 ; Rapport Emini/Maxi = 0.56.

PFETTISHEIM : E7

Stade Pfettisheim NNI 67 495 02 01 Eclairage Moyen = 161 lux, Uniformité = 0.56 ; Rapport Emini/Maxi = 0.39.

1.3 Changement de niveau

BREUSCHWICKERSHEIM : E7

Stade du Mulbach 1 NNI 67 065 01 01 Eclairage Moyen = 113 lux, Uniformité = 0.70 ; Rapport Emini/Maxi = 0.49.

MORSCHWILLER-LE-BAS : E5

Stade du Moulin NNI 68 218 01 01 Eclairage Moyen = 200 lux, Uniformité = 0.76 ; Rapport Emini/Maxi = 0.58.

STRASBOURG : E7

Stade Pourtalès 3 NNI 67 482 06 03 Eclairage Moyen = 181 lux, Uniformité = 0.44 ; Rapport Emini/Maxi = 0.26.

1.4 FUTSAL :

2.DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Gérard BAUMANN
Président CDTIS

Gérard JANTET
Secrétaire CDTIS